

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION GENERALE D'APPEL

Réunion du mardi 18 avril 2023

Présidence : M. Olivier Dissoubray

Présents : MM. Serge Chrétien - Marc Goupil - Paul Grimaud - Michel Marot - Bernard Velez.

Absents excusés : MM. Stéphan De Félice - Pierre Leblanc - Bruno Lefèvre - Didier Mas.

Le procès-verbal de la réunion du 11/03/2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions de la Commission Générale d'Appel sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure Générale d'Appel de la ligue, dans un délai de sept (7) jours, selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Compte tenu des impératifs liés au bon déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission Générale d'Appel décide à l'unanimité de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des décisions ci-après.

La Commission Générale d'Appel a été saisie de 15 situations traitées par la Commission du Statut de l'Arbitrage.

La Commission Générale d'Appel a entendu l'ensemble des personnes présentes ou représentées ce jour.

La Commission Générale d'Appel dit mettre en délibéré au mardi 9 mai 2023 l'ensemble de ses décisions de ce jour.

Le Président,
M. Olivier Dissoubray

Le Secrétaire,
M. Serge Chrétien